

**Arrêté Provisoire prescrivant la
fermeture de la MJC (Maison de la Jeunesse
et de la Culture)**

ARRETE N° 104/2025/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Livarot-Pays d'Auge.

VU la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,
VU le code de la construction et de l'habitat,
VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou de révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,
VU les fissures importantes constatées sur un mur de la MJC (Maison de la Jeunesse et de la culture) Place de la gare à Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge.
VU la pose d'étais servant à consolider les fissures afin d'éviter un effondrement.

**CONSIDERANT QU'IL EST NECESSAIRE D'INTERDIRE L'ACCES A LA MJC
QUI SE TROUVE PLACE DE LA GARE A LIVAROT 14140 LIVAROT-PAYS
D'AUGE.**

**CONSIDERANT QU'IL APPARTIENT A L'AUTORITE MUNICIPALE,
PROPRIETAIRE DE LA MJC DE PRENDRE TOUTES MESURES AFIN
D'ASSURER LA SECURITE DES UTILISATEURS.**

ARRETE

ARTICLE 1 : Au regard d'importantes fissures constatées sur un mur de la MJC qui se trouve Place de la gare à Livarot 14140 Livarot Pays d'Auge, il convient d'interdire à titre provisoire son accès à compter **du Mercredi 7 Mai 2025** .

ARTICLE 2 : Seul un professionnel est autorisé à entrer dans le bâtiment pour y effectuer un diagnostic sur la structure et les travaux à prévoir.

ARTICLE 3 : Des barrières « HERAS » ont été installées par les agents des services techniques de la commune de Livarot-Pays d'Auge pour sécuriser les lieux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Le Sous Prefet de Lisieux
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Police Municipale
- Monsieur Le Chef du Centre de Secours de Livarot.
- Au Président du club de Boxe
- Au Président du club de Muay Thai

Fait à LIVAROT-PAYS D'AUGE , le 07 Mai 2025

Le Maire,

Frédéric LEGOUVERNEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20250507-2025-05-16-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2025